

FICHE REPÈRES DU RSU 2023

Communes de Haute-Savoie, 50-99 agents permanents

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

- > 18 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU
- > 1 482 agents recensés dans ces collectivités dont 1 012 fonctionnaires, 280 contractuels permanents et 190 contractuels non permanents

Effectifs

68% des agents sont fonctionnaires



- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- 6,79 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents

Maximum

78

30

52

Minimum

37

2

1

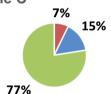
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 10,5 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

41% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	23,9%	19,6%	23,0%	16,5
Technique	43,4%	31,8%	40,9%	29,3
Culturelle	3,4%	10,0%	4,8%	3,6
Sportive	0,8%	3,9%	1,5%	2,7
Sociale	7,6%	4,3%	6,9%	4,9
Médico-sociale	3,0%	3,6%	3,1%	4,4
Médico-technique	0,0%	1,1%	0,2%	1,5
Police municipale	2,8%	0,0%	2,2%	2,0
Animation	15,2%	25,7%	17,5%	13,3
Total	100%	100%	100%	73

 77% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif

moyen

56

16

13

Nb de coll

concernées

18

18

18

Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C 5,2 11,0

55,6

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 67%

■ Hommes

	1	■ Femmes
Fonctionnaires	35%	65%
-		
Contractuels	28%	72%
-		
Ensemble	33%	67%
		The state of the s

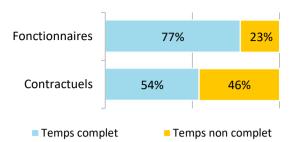
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 31% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	31%
Adjoints territoriaux d'animation	17%
Adjoints administratifs	14%
Agents de maîtrise	5%
Attachés	5%

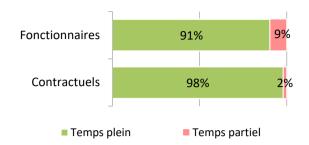
Fiche "Repères" du RSU 1/7

Temps de travail des agents permanents

 77% des fonctionnaires à temps complet contre 54% des contractuels



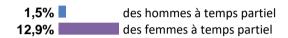
 9% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	49%	Culturelle	79%
Culturelle	41%	Animation	65%
Animation	36%	Sociale	50%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 45 ans

Âge moyen*			
des agents permanents			
Fonctionnaires	46,61		
Contractuels	20.51		
permanents	39,51		
Ensemble des			
permanents 45,07			
_			
Âge moyen*			





65 ans et plus 60 à 64 ans 55 à 59 ans

50 à 54 ans

45 à 49 ans

40 à 44 ans 35 à 39 ans

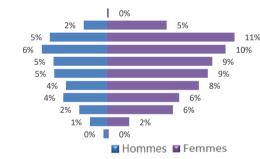
30 à 34 ans

25 à 29 ans

20 à 24 ans

moins de 20 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

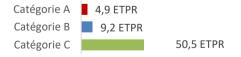
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 73,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 52,2 fonctionnaires
- > 12,5 contractuels permanents
- > 8,5 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie

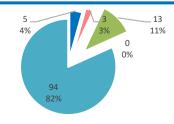


Positions particulières

8,5% des agents permanents sont en

position statutaire particulière
Part d'agents détachés dans une autre structure

- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

 En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 18.2%

Fonctionnaires	Contractuels permanents (
7,9%	61,6%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
69,6 agents	71,8 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023				
Fonctionnaires 3-3,3%				
Contractuels	7	36,6%		
Ensemble 7 3,2%				

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	33%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	22%
Démission	11%
Départ à la retraite	10%
Mutation (changement de collectivité)	9%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	43%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	18%
Remplaçants	18%
Voie de mutation	12%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	3%
* Mariation dos offactifs:	

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 1,9% des agents permanents
 présents au 31/12 ont été titularisés dans
 l'année
- 1 Ruptures conventionnelles actées en 2023
 5,6% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 100% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions

4,05% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

28% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	6	4
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

73%

9%

9%

Fiche "Repères" du RSU 3/7

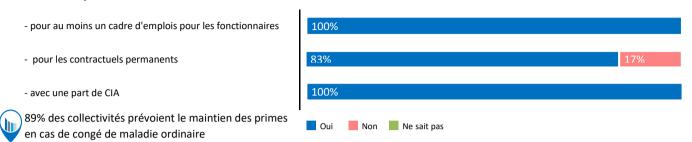
Budget et rémunérations



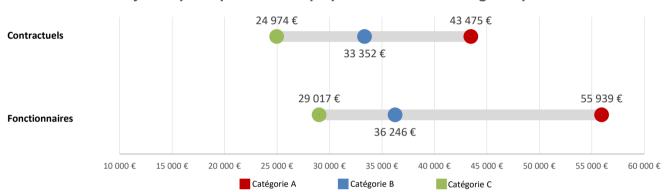
Les charges de personnel représentent 40,62 % des dépenses de fonctionnement

 Montant moyen
 Budget de fonctionnement
 8 201 248 €
 Charges de personnel
 3 331 028 €
 Soit 40,62 % des dépenses de fonctionnement

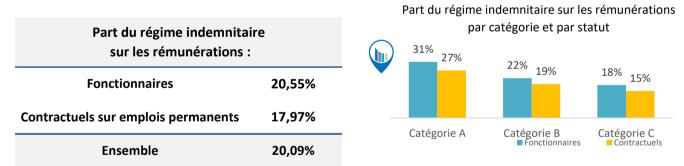
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,09 %



En moyenne, 1412 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées



78% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

 En moyenne, 11,5 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 8 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,15%	2,18%	2,94%	0,70%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	3,90%	2,19%	3,53%	0,70%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	4,27%	2,33%	3,85%	0,72%
et autre)	-	-		

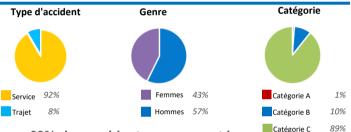
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 39,74 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

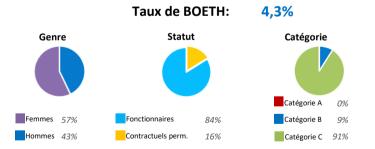
- 100% des collectivités concernées par des accidents de travail
 - > 6,5 accidents du travail pour 100 agents
 - > En moyenne, 20 jours d'absence consécutifs par accident du travail



63% des accidents concernent la filière technique

Handicap

72% des collectivités ont au moins un agent BOETH



0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

3 286 €

Prévention et risques professionnels

29 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 6 113 €

Nombre moyen de formations : 19

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

28%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

1,4% des femmes 0,7% des hommes

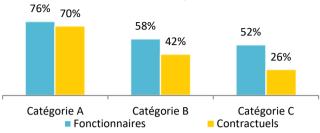
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2023, 50% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

48% des femmes et 55% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

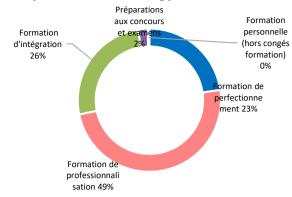


Le budget médian consacré à la formation est de 34 947 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	47%
Autres organismes	39%
Frais de déplacement	6%
Coût de la formation des apprentis	5%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	3%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	79%
Autres organismes	19%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	3%
Collectivité	0%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 78% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

78% 22%

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance	
Montant moyen			
annuel par	342 €	214 €	
bénéficiaire			_
En cou	ırs Ou	i Non Ne s	sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité

50%	50%			
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion				
89%	11%			
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale				
50%	50%			
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale				
56%	44%			

Relations sociales

67% des collectivités concernées par des grèves



Nombre moven de réunions des instances

140111blc III0ycli ac	realiions acs ii	Istanices
CST	CAP	ССР
0	0	0

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

89%

5,6% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Conditions et organisation du travail

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Les principaux accords

Protection sociale complémentaire

Formation professionnelle

Déroulement des carrières et promotion

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : avril 2025 Version 1

7/7 Fiche "Repères" du RSU